



COMMUNIQUÉ

UNSA RADIO FRANCE

Le, 25.03.2022

CDD Radio France : Stop à la précarité et aux inégalités

Pour la défense des droits, des garanties et pour leur avenir professionnel... L'UNSA RADIO FRANCE demande, expressément, l'ouverture de négociations sur les conditions de travail des CDD PARL du réseau France Bleu et, plus largement, un examen approfondi du statut CDD à Radio France avant la fin de ce premier semestre 2022.

Le 23 mars dernier, dans une lettre ouverte à la présidence, à la Direction des Ressources Humaines et à l'ensemble des salariés de France Bleu, les **CDD PARL** ont alerté sur la dégradation croissante de leurs conditions de travail. Un phénomène que **l'UNSA Radio France** pointe du doigt depuis de nombreuses années. La Direction doit impérativement agir et prendre en compte de légitimes revendications, à commencer par :

- Le strict respect des **horaires de travail** : 35 heures par semaine. C'est la durée légale du contrat des CDD qui remplacent des titulaires soumis à 39 heures hebdomadaires. Aussi, la Direction doit s'engager à payer les heures supplémentaires en cas de dépassement de la durée légale du contrat.
- **L'arrivée en station**. Bien souvent, les CDD matinaliers arrivent une demi-journée voire une journée avant leur prise de poste pour se mettre en condition et effectuer une préparation non-rémunérée. Il s'agit, désormais, d'encadrer ce temps de travail tout comme le temps de trajet entre les stations locales.
- Une **compensation financière** en cas de désistement. Lorsqu'un CDD s'engage à remplacer un titulaire, il doit être dédommagé si la station annule son contrat à la dernière minute.
- **L'alignement** des salaires et des primes sur ceux des titulaires.
- La **reconnaissance** de l'expérience acquise à Radio France.
- La **formation**. Les outils, l'éditorial et les méthodes de travail propres à Radio France doivent faire l'objet d'une phase d'apprentissage ouverte aux CDD.
- Facilitation de **l'accès au CDI**

Les sujets, tant en région qu'à Paris, sont nombreux, et nous n'hésiterons pas à les remettre sur la table.

Les CDD PARL, comme tous les CDD de Radio France ne doivent plus être des variables d'ajustement dociles et bien pratiques pour les Directions de la maison ronde et pour les directions des radios locales du réseau France Bleu.

L'UNSA sera très attentive à ce qu'aucune pression, aucune mesure de coercition ne soit exercée à l'encontre des CDD en attendant l'examen approfondi de ces légitimes revendications.

Les urgences sont là ! Elles sont réelles.

CONTACT

• UNSA RADIO FRANCE, Bureaux 10F21 & 10F29,
116 avenue du Président Kennedy, 75220 Paris cedex 16
• 01 56 40 24 53 • unsa@radiofrance.com

SUIVEZ-NOUS

• unsaradiofrance.fr
• facebook.com/UnsaRadioFrance
• twitter.com/unsa_rf